



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**Vincent Caure**

*Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription des Français  
établis hors de France*

*Commission des lois constitutionnelles, de la  
législation et de l'administration générale*

**Monsieur Edouard Geffray**

Hôtel de Rochechouart

110, rue de Grenelle

75357 Paris cedex 07

Paris, le 10 décembre 2025

Objet : Conditions d'organisation des épreuves anticipées du baccalauréat dans les centres à l'étranger

Monsieur le Ministre, *du Édouard,*

J'ai été interpellé par l'association des parents d'élèves du lycée Français Charles de Gaulle de Londres sur l'organisation des épreuves anticipées du baccalauréat 2026 dans les centres d'examen à l'étranger.

À ce jour, les épreuves de Français et de Mathématiques y sont regroupées sur une seule journée, alors qu'en métropole elles sont réparties sur deux jours distincts. Cette différence d'organisation crée une inégalité manifeste de conditions d'examen entre les élèves de France et ceux qui étudient dans notre réseau scolaire à l'étranger. Elle s'avère d'autant plus préoccupante que les résultats de ces épreuves sont pris en compte dans les dossiers d'accès à l'enseignement supérieur, notamment via Parcoursup.

Au-delà de cette dimension d'équité républicaine, la configuration actuelle pourrait engendrer une charge cognitive excessive pour les élèves, en particulier pour ceux bénéficiant de dispositifs d'aménagement liés à des besoins éducatifs particuliers. Certains d'entre eux sont susceptibles de composer jusqu'à huit heures au total sur une seule journée, en contradiction avec l'esprit même de ces aménagements.

Je comprends naturellement que l'organisation retenue puisse répondre à des contraintes logistiques propres à certains établissements éloignés des centres d'examen. Toutefois, il apparaît que cette justification ne s'applique pas uniformément à l'ensemble du réseau, et qu'une adaptation locale — conforme au droit commun appliqué en métropole — pourrait être envisagée lorsque les conditions le permettent.

Dans cet esprit, je me permets de solliciter votre intervention afin qu'une solution puisse être étudiée, permettant aux centres d'examen à l'étranger d'organiser ces épreuves sur deux journées distinctes, lorsque cela est matériellement possible et souhaité par les communautés éducatives concernées.

**Vincent Caure**

Député des Français établis en Europe du Nord

126 rue de l'Université, 75355 Paris SP 07 – [vincent.caure@assemblee-nationale.fr](mailto:vincent.caure@assemblee-nationale.fr)

Je suis, naturellement, à votre entière disposition pour poursuivre ces échanges et faciliter les concertations nécessaires avec l'ensemble des acteurs, notamment l'AEFE et les associations de parents d'élèves mobilisées sur ce sujet.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande essentielle pour l'équité de traitement de l'ensemble des élèves français, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien cordialement,  
Dans l'attente de votre  
retour et en espérant qu'une  
solution puisse être trouvée



Vincent Caure

**Vincent Caure**

Député des Français établis en Europe du Nord  
126 rue de l'Université, 75355 Paris SP 07 – [vincent.caure@assemblee-nationale.fr](mailto:vincent.caure@assemblee-nationale.fr)